



Menaces sur l'hydroélectricité française

Les élus du Comité d'Etablissement d'EDF Unité de Production Alpes s'adressent à la population

Au travers de la loi de transition énergétique, le gouvernement veut ouvrir à la concurrence l'exploitation des concessions hydrauliques, par le biais de Sociétés d'Économie Mixte dont la part privée pourrait atteindre 66%. Chaque vallée ferait l'objet d'un appel d'offre, une privatisation qui ne dit pas son nom et qui nous ramène 70 ans en arrière, avant la création d'EDF, quand la production était gérée par une multitude de petites compagnies. Pourtant, plusieurs élus et un rapport parlementaire déposé en octobre 2013 dénoncent les risques d'un tel projet :

Sûreté du réseau et approvisionnement

Rien n'oblige les nouveaux exploitants à participer à la sûreté du réseau. Un exploitant pourra s'abstenir de fournir, même en cas d'urgence (intempéries, accident...).

Des garanties insuffisantes pour les acteurs de l'eau

L'exploitant aura toute latitude pour disposer de l'eau à son bon vouloir. Toute sollicitation entraînera une compensation financière (pêche, irrigation, sports...).

Des destructions d'emploi inévitables

Le rapport s'inquiète du devenir du personnel des exploitants actuels, mais aussi des fonctions support, non rattachées à la concession, (ingénierie, maintenance...).

Pas de réciprocité des autres membres de l'UE

Seule la France ouvre son marché, permettant à des acteurs étrangers de venir. Il sera en revanche impossible pour un acteur français de s'implanter à l'étranger



Barrage de Grand Maison

L'ÉNERGIE HYDRAULIQUE : UN BIEN COMMUN QUI JUSTIFIE UNE MAÎTRISE PUBLIQUE

Brader le patrimoine pour réduire la dette?

Les conséquences de la mise en concurrence de la production hydraulique sont lourdes pour les usagers, le service public et les salariés.

La redistribution des concessions hydrauliques, et donc la sortie probable d'un certain nombre d'équipements du parc d'EDF va donner l'occasion, de fait, à une modification du tarif régulé de l'électricité.

À l'inverse, les opérateurs privés qui vont ainsi s'approprier des sources d'énergies parmi les moins coûteuses vont pouvoir dégager des profits toujours plus importants. Tout cela conduira nécessairement à l'augmentation de la facture des abonnés, particuliers ou industriels.

L'or bleu de la France

L'énergie hydraulique est un bien commun et, à ce titre, son usage doit bénéficier à l'État (loi du 19 octobre 1919) et donc aux usagers. Pour nous, le faible coût de production de cette énergie doit, de ce fait, profiter à l'ensemble des citoyens, et non pas à quelques-uns. Les marges financières dégagées par ce mode de production doivent servir à maintenir le patrimoine et y associer les moyens humains nécessaires à la maintenance et à l'exploitation des installations.

Environ un quart du parc est menacé de passer sous contrôle de banques, fonds de pensions, industriels électro-intensifs ou gérants du BTP...

Pour agir : <http://www.cceedfsa.fr>

Demandez à vos élus de retirer l'article 28-29-30 relatif à la création de sociétés d'économie mixte

•Contactez nous : ce.upalpes.edfsa@gmail.com



Barrage de la Girotte

Le mauvais exemple des autoroutes :

Une rentabilité exceptionnelle largement déconnectée des coûts, des tarifs de péages supérieurs à l'inflation, une situation assimilable à une « rente »... Dans un avis du 17 septembre 2013, l'autorité de la concurrence a dressé un constat sévère des sociétés autoroutières privatisées en 2006. Sur 100 euros de péage versés, 20 à 24 euros vont directement aux actionnaires. Faut-il vraiment en faire autant avec les barrages hydrauliques? L'Etat doit-il se séparer de toutes ses activités profitables pour ne conserver que celles qui lui coûtent au détriment du plus grand nombre des citoyens et pour le bénéfice de quelques uns?

La production Hydraulique en France :

- 15% de la production d'électricité
- 20.000 MW mobilisables en 3 minutes (équivalent à 20 réacteurs nucléaires)
- N'émet aucun gaz à effet de serre
- Fournit l'énergie de pointe